Ami du Clergé du 1er mai 1930

Deuxième partie : **PRÉDICATION**

SOMMAIRE

Pour le Patronage de S. Joseph. — I. La protection de S. Joseph, 241. — II. Le travail, 243.
Panégyrique de sainte Jeanne d'Arc. — La Libératrice de la France, 245.
Panégyrique de sainte Solange. — Innocence et héroïsme, 248.
Entretiens sur la vie chrétienne — CXXIX. L'action catholique, 250.
Lectures sur sainte Jeanne d'Arc. — XII. Le saut de Beaurevoir, 254.
En lisant. — L'âme franciscaine, 256.

POUR LE PATRONAGE DE S. JOSEPH

I

LA PROTECTION DE S. JOSEPH

Mes frères,

Nous célébrons aujourd'hui la fête du Patronage de S. Joseph.

Si l'Eglise l'a instituée, c'est évidemment pour mettre en relief la bonté paternelle de ce grand patriarche et le grand crédit dont il jouit auprès de Dieu. C'est pour nous inviter à y recourir et à solliciter pour nous, pour nos familles et pour l'Eglise tout entière, sa protection toute-puissante.

« *Ite ad Joseph.* Recourez à Joseph » (Gen., XLI, 55), nous dit-elle, comme autrefois le Pharaon lorsqu'il renvoyait les Egyptiens au fils de Jacob devenu son premier ministre.

« *Fidelis servus et prudens quem constituit Dominus super familiam suam.* » (Math., XXIV, 45). S. Joseph, voilà en effet le serviteur fidèle et prudent que Dieu a établi sur sa famille pour en être le gardien et le défenseur : sur la famille de Nazareth autrefois ; aujourd'hui et jusqu'à la fin des temps sur l'immense famille que constituent tous les enfants de l'Eglise. Oui, S. Joseph n'est si haut placé dans le ciel qu'afin de nous secourir plus sûrement et de nous protéger plus efficacement. Réjouissons-nous donc d'avoir près de Dieu un avocat si puissant, et mettons en lui toute notre confiance, car sa protection s'exerce *pour tout, sur tous* et *partout*.

I

Elle s'exerce pour tout. Les autres saints nous protègent, eux aussi, mais comme leur crédit auprès de Dieu est limité, ils n'ont reçu de Dieu le pouvoir de nous assister qu'en certains cas particuliers. Pour les récompenser du bien qu'ils ont fait pendant leur vie, Dieu leur permet de le continuer après leur mort. C'est ainsi que S. Roch qui, de son vivant, se dévoua aux soins des pestiférés, continue d'être invoqué avec succès dans les temps d'épidémie. Sainte Odile, privée de la vue pendant sa vie, voit accourir au pied de son autel ceux qui souffrent des yeux. S. Blaise, qui délivra miraculeusement un enfant d'une épine enfoncée dans sa gorge, est prié par ceux qui sont atteints de maux de gorge. S. Christophe, dont la charité s'exerça en faveur des voyageurs quand il était sur la terre, reçoit les supplications de ceux qui parcourent les routes et qui lui demandent de les préserver des accidents sans nombre auxquels ils sont exposés.

Oui, chaque saint a reçu de Dieu le pouvoir de nous venir en aide en tel ou tel cas particulier. Parmi les faveurs que Dieu veut bien nous accorder par leur intermédiaire, chacun a, si je puis ainsi dire, sa spécialité. S. Joseph, lui, les obtient toutes de Dieu : quelque grâce temporelle ou spirituelle que nous demandions par son entremise, nous pouvons espérer l'obtenir.

C'est une entreprise qui végète : on la recommande à S. Joseph et elle réussit contre toute espérance. C'est un malade que les médecins abandonnent et dont l'état est désespéré : on commence en sa faveur une neuvaine à S. Joseph et il revient à la vie. Ou bien c'est dans un orphelinat, dans un asile de vieillards ; les religieuses qui dirigent l'établissement n'ont plus de pain à donner, plus d'argent pour en acheter ; que faire ? Dans leur détresse elles ont recours à S. Joseph, le céleste pourvoyeur de leurs œuvres ; leur prière n'est pas achevée qu'une âme charitable, inspirée par le saint patriarche, vient leur apporter une généreuse aumône qui les tire d'embarras. Ou bien encore c'est un pécheur endurci que sa famille éplorée tremble de voir mourir dans l'impénitence et finir en réprouvé. Elle prie, elle fait prier pour lui S. Joseph, elle le fait inscrire dans sa confrérie, elle le place ainsi sous la protection du patron de la bonne mort : voilà que par miracle ce pécheur invétéré, qui ne voulait entendre parler ni du prêtre ni des sacrements, accueille volontiers le ministre de Dieu, se convertit, se confesse et meurt de la mort des saints.

Oui, S. Joseph est l'avocat assuré de toutes les causes, même des plus difficiles, et s'il est une spécialité qui soit la sienne, c'est d'être l'avocat victorieux des causes désespérées et d'être, comme sa sainte Epouse, l'espérance de ceux qui n'en ont plus.

II

La protection de S. Joseph s'exerce aussi *sur tous*, comme nous le voyons par les litanies que l'Eglise lui a consacrées. Elle s'exerce en faveur des humbles et des petits, car il vécut lui-même dans une condition modeste et fut toute sa vie un ardent amant de la sainte pauvreté : « *amator paupertatis.* » Mais elle s'exerce aussi en faveur des riches, car il était de race royale et fut, de tous les descendants du roi David, le plus illustre : « *David proles inclyta.* »

Modèle des travailleurs, « *exemplar opificum,* » sa protection est assurée à tous ceux qui, comme lui, gagnent leur pain à la sueur de leur front. Modèle de patience, « *speculum patientiæ,* » il est

toujours empressé à porter secours à ceux qui l'invoquent dans l'épreuve et l'affliction. Chef de la Ste Famille, « *almæ familiæ præses,* » il est le modèle et le protecteur de tous les chefs de famille et de tous les parents chrétiens.

« *Domesticæ vitæ decus,* » il est la gloire de la vie de famille dont il a pratiqué toutes les vertus sous le toit de Nazareth. « *Familiarum columen,* » il est le soutien de tous les foyers qui l'honorent ou se placent sous sa protection.

Il est le consolateur des malheureux : « *solatium miserorum,* » l'espoir des malades qui l'invoquent sur leur lit de douleur : « *spes ægrotantium ;* » il est le patron des mourants : « *patrone morientium,* » la terreur, enfin, des démons qui voudraient troubler l'agonie de ses pieux serviteurs : « *terror dæmonum.* »

Il n'est donc pas de condition, d'état, ni de profession dont S. Joseph se désintéresse, pas une situation, si pénible qu'elle soit, qui ne puisse se réclamer de sa toute-puissante protection. Par les mérites qu'il a acquis en chacun de ces états, par les vertus qu'il y a pratiquées, il a reçu de Dieu le pouvoir de nous y venir en aide.

III

J'ai dit en troisième lieu que la protection de S. Joseph s'exerce *partout*.

N'est-ce pas ce que veut nous rappeler l'Eglise, quand elle nous fait chanter, en son honneur, ces paroles qui expriment la juridiction sans limite que le Pharaon avait donnée au patriarche Joseph, son premier ministre : « *Constituit eum dominum domus suæ et principem omnis possessionis suæ.* Il l'a établi maître de sa maison et de tous ses biens » (Ps. CIV, 21) ? N'est-ce pas ce qu'elle veut nous signifier en l'honorant et en l'invoquant comme le Patron, le Protecteur de l'Eglise universelle ?

L'Eglise, m. f., n'est pas, comme vous le savez, limitée à ce bas monde, elle n'existe pas seulement sur la terre. Ses membres, ce sont les fidèles de la terre qui composent l'Eglise militante, mais ce sont aussi les saints du ciel qui composent l'Eglise triomphante et les âmes du purgatoire qui forment l'Eglise souffrante. Voilà l'immense empire sur lequel Dieu a établi S. Joseph. Dans chacune de ces trois parties de l'Eglise, S. Joseph règne en second, si je puis ainsi dire, après Dieu, comme le patriarche Joseph, en Egypte, régnait en second dans tout le royaume du Pharaon.

Au ciel, il est le premier, avec la T. S. Vierge, près du trône de Dieu, comme il l'était à Bethléem, agenouillé près de la crèche. Il y reçoit les hommages des anges qui, sur la terre, venaient s'incliner devant lui et lui transmettre les révélations et les ordres de Dieu. Il y reçoit aussi ceux de tous les saints, comme à Bethléem il reçut ceux des bergers et des mages. Il y comble de joie toute la cour céleste, en présentant à ses adorations Celui qui, sur la terre, daigna l'appeler son père et que lui-même eut la consolation d'appeler son Fils. A ce Fils, là-haut, il montre ses mains laborieuses qui ont tant peiné pour lui gagner son pain quotidien, son front qui pour lui fut si souvent ruisselant de sueur, ses bras qui tant de fois le portèrent et le pressèrent amoureusement, ses pieds qui, sur la route de l'exil et dans les sables brûlants du désert, se fatiguèrent en l'emportant en Egypte, loin des coups d'Hérode. Voilà les titres qui, dans le ciel, valent à S. Joseph tant de gloire et tant de crédit.

Sur la terre, sa protection s'exerce dans l'univers entier. Partout où l'Evangile a pénétré, le nom de S. Joseph est connu, S. Joseph est honoré et prié. Dans toutes les contrées du monde, ses images sont vénérées, ses autels assiégés par les foules suppliantes. Partout il se plaît à récompenser la confiance qu'on met en lui, en obtenant de son divin Fils adoptif, pour ses dévots serviteurs, les plus précieuses faveurs.

En purgatoire, sa protection s'exerce en consolant, en encourageant, en délivrant les âmes qui, de leur vivant, se sont consacrées à lui ou que des parents et des amis de la terre lui recommandent. La visite de S. Joseph leur est comme une douce lumière qui vient illuminer pendant quelques instants ce séjour des ombres, comme une douce rosée qui vient apaiser l'ardeur des flammes, comme une annonce de paix et de délivrance pour ces pauvres prisonnières retenues loin du ciel.

Quelle ne fut pas la joie des âmes justes séjournant dans les limbes, quand S. Joseph, après son bienheureux trépas entre les bras de Jésus et de Marie, leur apparut soudain et leur dit : « Courage, saintes âmes de mes ancêtres et de mes frères, l'heure de la délivrance est proche : le Messie, le Rédempteur après lequel vous avez tant soupiré, le Sauveur qui doit nous ouvrir à tous le ciel, est né. Il a grandi sous mon toit, je l'ai nourri, je viens de mourir assisté et consolé par lui, et bientôt nous entrerons tous au ciel à sa suite » !

Cette joie est, aujourd'hui encore, celle des âmes du purgatoire, quand S. Joseph, descendant du ciel, vient visiter cette région douloureuse de son vaste domaine. Oh ! cette joie, puissent-elles la ressentir aujourd'hui ! Puissent-elles, en cette fête de son Patronage, éprouver les bienfaits de sa toute-puissante intercession ! Sollicitons-la tous pour nous-mêmes, m. f., cette protection, pour l'heure de notre mort, pour l'heure redoutable où il nous faudra quitter la terre pour comparaître devant le tribunal de Dieu. Puisse-t-elle nous suivre en purgatoire, s'il nous faut y aller au sortir de ce monde, et ne pas nous abandonner avant de nous avoir ouvert le ciel. Ainsi soit-il.

II

LE TRAVAIL

Mes frères,

Parmi tant de raisons qui démontrent l'opportunité du culte de S. Joseph à notre époque, une des principales se tire de l'étrange spectacle du siècle que nous traversons. Le même cri retentit partout, depuis le palais qui abrite les puissants de ce

monde jusque sous le toit de chaume le plus obscur : c'est une avidité insatiable des richesses et des jouissances matérielles, en même temps qu'un orgueil effréné qui pousse chacun à sortir de sa sphère, afin de se créer une route vers des sommets plus élevés de gloire et de bien-être. Le monde n'est qu'une véritable course aux honneurs, aux plaisirs et à la fortune.

Et rien n'arrête l'homme qui se rend esclave de la cupidité : ni le reniement de son baptême, ni l'apostasie de ses croyances, ni même le danger de risquer son honneur et sa vie. De là, malgré les progrès incontestables de l'industrie et une réelle puissance dominatrice sur la matière, le malaise général et les secousses sociales qui indiquent assez que nous ne vivons pas d'une vie normale, et par conséquent durable.

I

Si seulement on n'en venait point à ce regrettable excès d'enlever à la sueur qui coule du front de l'homme laborieux tout son honneur, tout son mérite et tout son espoir ! Mais non : on ne s'arrête pas en chemin quand il s'agit d'avilir un peuple. On dégrade le travailleur par toutes sortes de corruptions et l'on vilipende le travail pour l'en dégoûter. Le travail, dit-on, c'est la servitude, et l'homme est fait pour la liberté. Tant d'autres, sur cette terre qui nous est commune, vivent affranchis des chaînes de cette servitude ! Cependant, nous sommes tous frères. Arrière donc le travail et vive l'égalité sociale !

Voilà les clameurs qui retentissent tous les jours, proférées par des milliers de cœurs aigris qu'inspirent les tendances malheureuses du siècle présent. Ainsi se creuse dans le sol de toutes les nations un abîme qui menace à chaque instant de s'entr'ouvrir, pour engloutir à jamais les prospérités réelles ou apparentes du présent et les plus belles espérances de l'avenir.

Dans un tel état de choses, n'est-il pas souverainement à propos que l'Eglise intervienne pour apporter à notre époque si malade des remèdes salutaires ? Car l'Eglise a pitié du travailleur que l'on égare et que l'on rend malheureux en l'égarant. Non seulement elle a pour lui des paroles qui l'encouragent au bien et des œuvres qui l'y affermissent, mais encore des exemples qui lui font aimer ses pénibles devoirs.

Et quelle image plus capable de réveiller dans l'âme du peuple ces grandes idées de détachement et de résignation, que celle de l'humble et laborieux charpentier de Nazareth ? Peut-on parler plus éloquemment que ne le fait S. Joseph de l'abnégation que tout chrétien doit pratiquer vis-à-vis des richesses, des plaisirs et des honneurs ?

Précipité des degrés du premier trône du monde par le malheur des temps, au lieu de posséder ce que le monde recherche et honore, il a en partage ce qu'il fuit et méprise. Peu lui importe. Il ne veut nullement secouer le joug de la vie laborieuse et pleine de privations que la Providence lui a imposée. Il souffre sans se plaindre, et même en les bénissant de tout son cœur, cette obscurité et ce dénûment profonds dans lesquels s'écoule sa vie de sacrifice.

Peut-on donner au pauvre travailleur un plus puissant encouragement à ses efforts qu'en lui faisant contempler des yeux de la foi cette vénérable figure ? Elle lui montre en effet la dignité et la récompense du travail dans ce pauvre artisan dont le Fils éternel de Dieu n'a pas dédaigné de faire son Père adoptif ici-bas.

C'est pour faire comprendre à l'ouvrier le prix qu'elle attache à ses fatigues et à ses privations journalières, que l'Eglise lui offre à vénérer avec tout l'enthousiasme de sa foi, ces mains durcies par les instruments de l'atelier, ce front dont les rides profondes sont l'indice de la souffrance, tout ce corps enfin qui dans son affaissement porte les nobles cicatrices du travail. Si l'ouvrier a le bonheur de tomber à genoux devant cette vision céleste, il se relève avec le sentiment de sa propre grandeur, il se trouve moins à plaindre qu'on ne voulait le lui faire croire, il se sent moins malheureux lui-même. Car il vient d'apprendre que son sort n'est pas celui d'un vil esclave, mais bien celui d'un enfant de Dieu, et que s'il passe oublié des hommes ici-bas, la Providence se souvient de lui du haut du ciel.

En admirant l'ineffable paix que respirent tous les traits de S. Joseph, il comprend que le bonheur n'est pas dans l'agitation de la vie extérieure, ni dans la recherche des émotions sensibles, mais au contraire dans la pratique des vertus domestiques et la fidélité aux devoirs d'une vie laborieuse et cachée.

II

L'enseignement catholique a insisté plus que toute autre religion sur la nécessité du travail. Bien des siècles avant la promulgation de la Loi nouvelle, l'Esprit-Saint avait dit par la bouche du saint homme Job : « L'homme est né pour le travail, comme l'oiseau pour voler. » (Job, v, 7). Le travail est si naturel à l'homme que Dieu le lui avait imposé même dans l'état d'innocence primitive : « Le Seigneur Dieu, dit la Genèse, prit l'homme et le plaça dans le paradis de délices, afin qu'il eût soin de le cultiver et de veiller à sa garde. *Ut operaretur et custodiret illum.* » (Gen., II, 15).

La loi du travail, en effet, se trouve écrite dans la constitution même de l'homme. Son âme est une puissance active et infatigable et cette activité la distingue souverainement de la matière dont le propre est l'inertie. Et les membres de son corps, doués de souplesse et de force, n'ont pas été destinés à languir dans le désœuvrement et l'oisiveté. Toute puissance se développe par son exercice, tandis que l'oisiveté amoindrit l'intelligence, amollit le corps et l'use plus vite même que les excès du travail. C'est pourquoi Dieu nous ordonne de faire valoir par le travail les talents que nous avons reçus de lui et menace le serviteur inutile d'un opprobre éternel.

En outre, de même que le champ le plus fertile ne produit aucun fruit sans culture, ainsi l'esprit doué des plus heureuses dispositions restera frappé de la plus complète stérilité s'il n'est fécondé par un travail opiniâtre et persévérant.

Rien n'est donc plus important pour la jeunesse que de s'appliquer à un labeur sérieux et soutenu ; car celui qui n'a pas contracté de bonne heure l'habitude et le goût du travail en devient incapable dans un âge plus avancé. Cette loi de nature est aussi invariable dans sa durée qu'universelle dans son étendue ; et comme tous les hommes, sans distinction de naissance ou de fortune, sont obligés de fournir, chacun dans la position qu'il occupe, leur concours particulier au bien général de la société, jamais aucune puissance, aucune civilisation, aucun progrès n'abolira la loi du travail qu'un oracle divin a portée depuis des milliers d'années contre toute la race humaine.

Car la loi du travail n'est point seulement une des conditions nécessaires de notre nature ; elle nous apparaît mêlée aux premiers souvenirs du genre humain, au milieu de ce renversement de la création qui suit la chute originelle, comme un juste châtiment du péché. « Vous avez péché, dit le Seigneur à notre premier père ; eh bien ! voici la sentence que je prononce contre vous : la terre sera maudite à cause de vous tous les jours de votre vie ; vous n'en tirerez votre nourriture qu'à force de travail ; vous mangerez votre pain à la sueur de votre front, jusqu'à ce que vous retourniez dans le sein de la terre d'où vous avez été tiré. »

S. Thomas d'Aquin dit que ces paroles renferment un précepte rigoureux, imposant à tous les hommes l'obligation de se livrer à un travail honnête de l'esprit ou du corps. Celui que sa condition affranchit des rudes labeurs sous le poids desquels se courbe l'homme de peine, doit s'appliquer aux travaux de l'intelligence, qui épuisent les forces de l'homme autant pour le moins que ceux où le corps seul est mis en action.

L'homme qui refuse de se soumettre au joug du travail, se rend coupable par conséquent d'une seconde révolte contre Dieu. Par la première il a dit à Dieu : « Je n'obéirai pas ; » par la seconde il ajoute : « Je ne subirai pas la peine de ma désobéissance. » Au contraire, en acceptant courageusement la peine et l'humiliation contenues dans le travail, le pécheur se réhabilite, en rentrant dans l'ordre établi par la volonté miséricordieuse de Celui qui a fait du châtiment un moyen de réparer la faute.

C'est parce que le travail appartient à l'ordre de la Rédemption que le Fils de Dieu, qui venait subir la peine due à l'humanité coupable, ne voulut pas s'exempter de la loi commune. Dès sa plus tendre jeunesse et jusqu'à ce qu'il entrât dans les années si laborieuses de sa vie publique, il a vécu du travail de ses mains, exerçant la même profession que S. Joseph, son père nourricier, et façonnant le bois dans un obscur atelier. Ainsi il a choisi le genre de travail le plus propre à confondre notre paresse et notre orgueil.

Voilà ce qu'il fallait rappeler, à notre siècle où le dogme chrétien du travail semble s'effacer des esprits, où l'on rêve d'un travail exempt de fatigue et de contrainte, où l'on serait tenté d'oublier le caractère pénal du travail et le sceau de la condamnation, pour diriger toute son activité vers le seul but de la richesse et par conséquent du plaisir et du repos.

Un autre motif s'ajoute aux précédents. Dieu, qui a fait du travail la principale partie de notre pénitence pour les fautes commises, a voulu qu'il fût en même temps le meilleur moyen de préservation pour l'avenir. L'oisiveté est en effet l'école de tous les vices, la source de tous les scandales qui, de tout temps, ont affligé les familles, l'Eglise et la société. Tel fut le principe de la chute du saint roi David et des égarements de Salomon.

C'est pourquoi les innombrables solitaires de la Thébaïde et de l'Egypte, persuadés que l'oisiveté est dangereuse même à la vertu la mieux affermie, et qu'un travail incessant leur était nécessaire pour persévérer dans l'état de grâce, reposaient leur esprit de son application aux choses divines par le travail des mains. S. Jérôme, témoin de leurs vertus, nous en donne la raison : « Ce n'était pas pour le besoin de leur subsistance corporelle qu'ils se livraient à ces pénibles travaux, mais pour le salut de leur âme. *Non propter corporis necessitatem, sed propter animæ salutem.* »

C'est pourquoi aussi les campagnes et les hameaux solitaires, dont les habitants sont courbés vers la terre par un travail sans relâche, renferment encore plus d'innocence que les grandes villes où la corruption se développe sans frein dans l'oisiveté d'une vie molle et inutile. Car la contrainte salutaire du travail arrache la volonté aux entraînements extérieurs et arrête le vice à l'entrée même de notre esprit, en étouffant en nous jusqu'au désir même de le commettre.

* *

Fuyez donc l'oisiveté, m. f., et qu'un travail assidu vous soutienne dans la pratique de la vertu, en fermant au démon tout accès dans votre cœur. Il ne peut rien contre un chrétien laborieux qu'il trouve constamment occupé à quelque chose de bon et de raisonnable. Ne vous permettez que les interruptions nécessaires, exigées par la faiblesse de notre nature comme un repos des travaux précédents et une préparation à de nouvelles fatigues.

Mais surtout appliquez-vous au travail en esprit de sacrifice et dans l'intention de plaire à Dieu. Car le travail serait dépourvu de mérite, si la peine qui l'accompagne devenait un motif de blasphème et de haine contre Dieu. Nous nous efforcerons donc, en acceptant avec amour la tâche qu'il nous impose, de gagner le repos de l'éternité, qui sera la récompense du bon emploi que nous aurons fait du temps pendant lequel nous aurons vécu. Ainsi soit-il.

PANÉGYRIQUE DE SAINTE JEANNE D'ARC

(11 mai)

LA LIBÉRATRICE DE LA FRANCE

Tu honorificentia populi nostri. Vous êtes l'honneur de notre peuple. (Judith, xv, 10).

Mes frères,

Les nations célèbrent leurs grands hommes, soldats, magistrats, savants, hommes de lettres ou de science ; on écrit leur histoire, on leur élève des statues ; la poésie et la musique s'unissent pour chanter leurs exploits ; on les nomme parfois pères de la patrie. Et c'est justice, reconnaissance et fierté patriotique.

L'Eglise catholique, elle aussi, a ses héros : ce sont les saints et les saintes, apôtres de l'Evangile, martyrs de la foi, pères des pauvres, bienfaiteurs de l'humanité, philosophes, théologiens, apologistes, qui ont uni la piété à la science. Elle les honore d'un culte sacré, leur élève des autels, exalte leurs vertus, fait fumer l'encens devant leurs reliques, s'agenouille devant leurs images.

Mais quand celui ou celle qu'on honore est à la fois un héros national et un saint du paradis, la fête revêt alors un caractère grandiose, incomparable. Or c'est une fête de ce genre qui nous réunit aujourd'hui en cette église.

Regardez, m. f., le drapeau aux trois couleurs flotte près de la blanche bannière de Jeanne d'Arc. Français, nous acclamons la guerrière ; chrétiens, nous glorifions la sainte. Le cri de nos cœurs est bien en ce jour : Dieu et Patrie !

En ce temps-là il y avait « grande pitié au royaume de France », et pitié telle que le monde allait assister à l'agonie de la France.

Les Anglais occupent tout le nord de notre patrie jusqu'à la Loire. Deux grandes provinces du midi sont en leur pouvoir et ils trouvent une aide dans le duc de Bourgogne. Le pays est déchiré par deux factions rivales, les Armagnacs et les Bourguignons. Le roi de France est fou, la reine Isabeau de Bavière ne songe qu'à ses plaisirs, le Dauphin est timide, hésitant, pauvre, réduit à quelques provinces du centre ; on le nomme par dérision « le roi de Bourges ».

En vain les soldats français, toujours vaillants, toujours intrépides, déploient-ils un courage magnifique ; écrasés par le nombre, ils sont forcés de reculer, après avoir essuyé de sanglantes défaites. L'élite de la noblesse et de la chevalerie couvre de ses cadavres les champs de Crécy, de Poitiers et d'Azincourt.

Sur toute l'étendue du territoire règnent les meurtres, les pillages ; les croix sont abattues, des bandes de soldats rançonnent les villages, c'est la désolation suprême. Sombres jours, jours de sang et de larmes !

La France est-elle donc perdue à jamais ?

Avoir été la première nation à embrasser la foi catholique ; avoir mené durant des siècles le mouvement des arts, des sciences, des idées à travers l'Europe ; avoir fait bénir son nom jusque chez les peuplades barbares, avoir enfanté des légions de chevaliers et suscité des croisades de héros ; et tout cela pour aboutir à être une colonie de l'Angleterre ! Quelle fin ! Quelle humiliation ! Tout semble perdu, même l'honneur !...

Mais, soudain, un renversement prodigieux s'opère. Voici l'épée de Dieu.

Et quelle sera cette épée ?

Sans doute celle d'un grand capitaine, d'un illustre homme de guerre, d'un puissant chef d'armée, d'un stratège de génie ? Erreur. Sera-ce l'épée de Dunois, de La Hire, de Xaintrailles, de Baudricourt ? Nullement. Cette épée, je dois vous la faire connaître.

I. — *L'envoyée de Dieu*

Le 6 janvier 1412, au petit village de Domremy, sur les frontières de la Lorraine, dans une famille de paysans, naissait une enfant à laquelle on donna au baptême le nom de Jeannette. Elle grandit sous l'œil de son père, près du cœur de sa mère, et à côté de trois frères et d'une sœur.

Dans les années qui suivirent sa Première Communion, Jeanne était considérée comme une petite fille modèle, pour sa piété, sa modestie, son amour du travail, sa charité et sa grâce enfantine.

Elle aimait l'église, s'y rendait aussi souvent que sa mère lui en laissait le loisir. On la voyait prosternée devant le tabernacle, au pied d'un grand crucifix ou de la statue des saints. Chaque jour elle assistait à la messe.

Souvent elle s'approchait des sacrements de Pénitence et d'Eucharistie. Au son de l'*Angelus*, à quelque endroit qu'elle se trouvât, elle se mettait à genoux et priait pieusement.

A une certaine distance de Domremy s'élevait une chapelle dédiée à la Sainte Vierge ; la fillette aimait à la visiter et chaque samedi, accompagnée de sa sœur Catherine, y faisait brûler des cierges et y tressait des couronnes de fleurs.

Le sacristain du village oubliait parfois de sonner la messe ou l'*Angelus*. « Maître Perrin, lui disait-elle gentiment, soyez exact, et je vous filerai de la laine de mes brebis. » Ce n'était pas une vaine promesse ; car elle ne craindra pas de dire un jour à ses juges : « Pour coudre et filer, je ne redoute pas femme de Rouen. »

Bienfaisante aux pauvres, elle faisait l'aumône selon ses moyens. Elle visitait et soignait les malades. Elle accueillait les voyageurs, leur procurait un gîte, et quand elle n'en trouvait pas, elle allait jusqu'à leur céder sa chambre, passant alors elle-même la nuit assise près du foyer.

Fille d'un humble paysan, elle travaillait avec activité et courage : au dehors, gardant le troupeau sur les coteaux du Bois Chenu, accompagnant son père à la charrue et à la moisson ; à la maison, lavant, cousant et filant.

Sa piété ne la rendait nullement morose ni mélancolique. Elle se mêlait volontiers aux jeux des

enfants de Domremy et accompagnait la bande joyeuse dans ses ébats.

Voilà celle que Dieu a choisie pour délivrer la France, voilà l'épée de Dieu ! N'est-ce pas une dérision, une moquerie ?

Quand Dieu veut opérer une œuvre considérable, il choisit presque toujours, pour l'exécuter, les instruments les plus faibles et les plus imparfaits, afin qu'il soit bien évident pour tous que c'est sa main seule qui a tout conduit et sa puissance qui a tout fait. « *Infirma mundi elegit Deus, ut confundat fortia.* » (I Cor., I, 27).

Au début de l'été de 1424, âgée de treize ans, Jeannette se trouvait, à l'heure de midi, dans le jardin paternel, récitant l'*Angelus* au son de la cloche, quand tout à coup, du côté de l'église, une voix distincte l'appelle par son nom. « Jeanne, Jeanne, sois bonne et pieuse, aime Dieu, fréquente l'église. » A la vue du personnage lumineux, au son de la voix, elle tombe à genoux, prise de frayeur.

A divers intervalles, la même apparition se renouvelle. Il n'y a aucun doute dans l'esprit de la douce enfant : ce sont les anges du ciel qui lui parlent, elle voudrait même s'envoler avec eux au paradis.

Puis vient le temps où les messagers célestes vont lui dévoiler sa mission. Un jour, celui qui commande aux autres lui dit : « Je suis Michel, le protecteur de la France. » Et il lui fait connaître toute l'étendue des maux que les Anglais font subir à ce royaume. L'ardente patriote, émue, verse des larmes ; l'Archange la console et lui annonce que Dieu a pitié de la France et va lui envoyer un libérateur.

— Et quel est le nom de ce libérateur ? demande Jeanne.

— C'est toi, fille de Dieu ! Pars, va en France, il le faut !

A ces mots, la bergerette se met à trembler. « Je ne suis, dit-elle, qu'une pauvre fille qui ne sait ni monter à cheval ni faire la guerre. » — L'Archange répète : « Pars, va en France, il le faut, » puis il disparaît. Jeanne reste abattue, sans parole. Elle croit sans doute à la voix de l'ange, mais elle ne comprend pas le choix que Dieu fait d'elle.

Ce que tu ne comprenais pas, noble et pure enfant, aujourd'hui nous le comprenons. Bien des nations ont été envahies par l'ennemi, l'Irlande, la Pologne, entre autres, et pourtant Dieu n'a point suscité de sauveur pour les délivrer du joug de l'étranger. Pourquoi, lorsque la France, au XV[e] siècle, est envahie par l'Angleterre, Dieu lui envoie-t-il une libératrice ? C'est là un fait unique dans l'histoire des peuples ; c'est la preuve vivante que la France a une vocation dans l'Eglise, sans quoi il est impossible d'expliquer Jeanne d'Arc.

Oui, Dieu chérit la France, pour cela il veut la sauver ; mais en la sauvant, il veut qu'elle sache que c'est lui qui la sauve ; c'est pourquoi le libérateur qu'il choisit ne sera ni roi, ni guerrier, ni quelque homme puissant. Il jette, pour son œuvre de salut, les yeux sur une petite paysanne qui ne sait ni lire, ni écrire, ni chevaucher, ni commander des armées. Et c'est à ce secours, humainement dérisoire, qu'il fait dire par un de ses anges : « Pars, va en France, il le faut. »

Peu de temps après, S. Michel redit l'ordre de Dieu, et comme Jeanne met encore en avant son ignorance et sa faiblesse, le messager divin ajoute : « Deux conseillères te seront données. » Au même instant, Jeanne voit aux côtés de l'Archange deux ravissantes figures de saintes, portant au front des couronnes d'or et tenant à la main la palme des martyrs. C'étaient sainte Catherine et sainte Marguerite. Elles font approcher l'enfant et la baisent tendrement.

Ces appels successifs durent quatre années. Enfin les voix célestes se font plus pressantes, plus impératives, et lui montrent sa vocation définitive : aller trouver le Dauphin, délivrer Orléans, faire sacrer Charles VII à Reims, et chasser les Anglais hors du royaume.

Messieurs, quel programme ! Est-il même réalisable ? Les obstacles se dressent, formidables, devant Jeanne.

Quand S. Michel lui a donné sa mission, nous l'avons entendue répondre : « Je suis une pauvre fille qui ne sait ni A ni B. Je ne sais ni monter à cheval, ni faire la guerre. » Quand il lui faut quitter son village, ses parents, ses frères et sœurs, ses compagnes, l'église où elle a été baptisée, elle sent les larmes inonder ses paupières et son cœur se briser. « Si je m'écoutais, disait-elle, j'aimerais mieux coudre et filer près de ma pauvre mère. » Et quand elle part de Domremy pour se rendre à Vaucouleurs, on la voit se retourner en pleurant pour regarder une dernière fois le clocher de l'église et la maison paternelle, la campagne, la vallée, qu'elle ne devait plus revoir.

Alors qu'il ignorait les célestes apparitions dont sa fille était favorisée et la mission patriotique qui lui était réservée, Jacques d'Arc eut un songe. Dans son sommeil il aperçut, chevauchant au milieu des guerriers, une femme qui semblait leur donner des ordres, et dans cette femme Jacques reconnut sa Jeannette bien-aimée. Tout d'abord il ne prit pas garde à cet incident. Mais ce songe s'étant renouvelé plusieurs fois, il fut profondément troublé. La moralité des armées était, à cette époque, des plus lamentables. La seule pensée que sa fille si bonne et si pure pût être exposée à de pareils dangers le faisait frémir. Un matin il dit à sa femme : « Si j'étais sûr que ces choses dussent arriver, je dirais aux frères de Jeannette de la noyer plutôt, et s'ils ne le voulaient pas, je la noierais moi-même. »

Elle garde le silence sur sa mission, redoutant les étonnements, les critiques, les moqueries, les insultes à la France. Il y a des Bourguignons autour d'elle ; elle devine qu'elle ne serait ni comprise ni encouragée, et que peut-être ses parents pourraient en souffrir.

A la vue de cette jeune paysanne de Domremy, de cette fille de 18 ans qui se dit l'envoyée de Dieu

pour sauver la France, le capitaine de Baudricourt, qui commande à Vaucouleurs, hausse les épaules et dit à son oncle Laxart, qui la lui présente : « Ta nièce doit être folle ; soufflette-la et renvoie-la chez ses parents ! »

En face d'obstacles si multipliés et humainement insurmontables, Jeanne va-t-elle se décourager ? Non ; car il y a en elle une foi inébranlable sur sa mission, une espérance sans ombre, un amour de la France que rien ne saurait arrêter. Ecoutez-la : « Dussé-je user mes jambes jusqu'aux genoux, il faut que j'aille trouver le roi ; car mon Seigneur veut que je le fasse ! » Chaque minute de retard lui pèse et on l'entend redire : « Quand donc partirai-je ? Ah ! plutôt aujourd'hui que demain ! »

O Jeanne, héroïne nationale, Sainte de la patrie, noble et pure enfant, tu es bien fille de notre race. Je comprends et j'admire sur tes lèvres ce mot que tu disais à un chevalier : « Le sang français qui coule, c'est de la gloire. »

II. — *La guerrière*

Dieu alors intervient. Baudricourt se laisse enfin toucher et permet le départ. On donne à Jeanne une escorte de six écuyers. La petite troupe fait 150 lieues à cheval à travers les lignes anglaises et bourguignonnes. Il y avait grand danger, mais Jeanne rassure ses compagnons en leur disant : « Ne craignez rien, Dieu nous fait le chemin ! »

Je ne parlerai point ici des nouveaux obstacles qui se dressent devant elle. Passons sur les épreuves de Chinon, de Poitiers ; ne nous arrêtons pas aux nouvelles hésitations du Dauphin, à l'hostilité tracassière de ses courtisans, à la défiance des hommes d'armes. Prenons-la de suite à la tête de ses troupes.

Quel est le général en chef de cette armée ? C'est Dieu. Quel est son lieutenant ? C'est Jeanne. « Les hommes batailleront, dit-elle, et Dieu donnera la victoire. »

En prenant la conduite des troupes, elle commence par des réformes accessoires. Elle veut des lèvres pures pour chanter le *Te Deum* de la victoire, aussi fait-elle disparaître les blasphèmes et les propos licencieux. Elle veut des bras et des poitrines sans défaillance, aussi fait-elle chasser de l'armée les ribaudes « folles filles » qui la déshonorent. Elle veut des âmes saintes pour une guerre sainte, et l'on voit, spectacle touchant, les aventuriers d'Ecosse, les vieux loups armagnacs, bretons et gascons, confesser humblement leurs péchés et communier à la suite de Jeanne, près d'un autel dressé en pleine campagne, à quelques lieues de l'ennemi. Elle dira un jour : « C'est à cause des péchés des hommes que Dieu permet la perte des batailles. Tant que je me garderai pure, mes Saintes seront avec moi. »

Jeanne avait refait la réserve des forces nationales en y apportant la foi en Dieu et l'amour de la patrie. Elle allait être invincible.

Je ne vous redirai ici, par le menu, ni les hauts faits d'armes de la Pucelle, ni son ascendant irrésistible sur les guerriers, ni ses plans de campagne qui ont ravi d'admiration un de nos généraux, ni enfin sa bonté pour les prisonniers et les blessés : « Jamais je n'ai vu couler le sang français, déclarera-t-elle, sans que mes cheveux ne se dressent sur ma tête. »

Les victoires succèdent aux victoires, la blanche bannière flotte glorieuse. Orléans est délivrée, les Anglais sont battus, leurs bastilles renversées ; leurs archers, invincibles jusque-là, prennent la fuite, les villes se rendent successivement, enfin le roi est couronné à Reims. Tout s'est réalisé selon le programme divin. Mais en pressant Charles VII de se rendre à Reims, elle a le pressentiment que sa fin approche : « Je ne durerai guère plus d'un an, dit-elle ; songez donc à faire bonne besogne en cette année. »

Puisqu'elle agissait au nom de Dieu, elle voulait être obéie. On la trompe parfois sur la marche de l'armée, on attaque malgré sa défense, mais les désobéissants sont bientôt forcés d'avouer que leur courte sagesse ne vaut rien à côté de celle de l'envoyée du ciel. « Vous êtes allés à votre conseil, et moi j'ai été au mien. Croyez que le conseil de Messire Dieu s'accomplira et que le vôtre périra ». « Le conseil de mon Seigneur est plus sûr que le vôtre. »

III. — *La victime*

Pendant la cérémonie du sacre à Reims, Jeanne, près de l'autel, tenait à la main sa blanche bannière. « Elle a été à la peine, disait-elle, il est bien juste qu'elle soit à l'honneur. » Mais pour elle comme pour Jésus-Christ, après l'*hosanna* triomphal elle va entendre le *Crucifigatur !* Après la gloire du Thabor, nous allons la voir monter au Calvaire. Pas plus que le monde sans la croix du Golgotha, la France ne pouvait être sauvée sans le bûcher de Rouen.

Il semble que son esprit prophétique devina ce qui se préparait contre elle. A Girardin d'Epinal qui lui demandait : « Jeanne, dans les grands dangers que vous courez et dans les batailles, n'avez-vous point peur ? » elle répondit : « Je ne crains rien, si ce n'est la trahison ; » et la trahison la guette, et la trahison la livrera, et la trahison la fera mourir.

Vous n'ignorez ni sa prise par trahison à Compiègne, ni sa captivité dans les prisons anglaises, ni son procès inique. Mon Dieu, pardonnez-moi ce rapprochement : je voudrais faire du procès de Rouen un pendant du procès de Jérusalem. Voyez, m. f., les similitudes entre les deux.

Comme vous, ô Jésus, Jeanne a son Judas qui la trahit, c'est l'infâme Loiseleur ; qui la vend, c'est Jean de Luxembourg ; son Caïphe, le triste évêque de Beauvais ; ses bourreaux, les Anglais. Quand Jésus meurt, le centurion romain s'écrie : « Vraiment c'était le Fils de Dieu ! » Quand Jeanne rend le dernier soupir, les juges et les bourreaux s'écrient à leur tour : « Nous sommes perdus, nous avons brûlé une sainte ! » — Caïphe avait de-

mandé à Jésus de dire s'il était le Fils de Dieu : « Tu l'as dit, je le suis. » — Ecoutons, nous, cette suprême parole de Jeanne, dont l'écho retentit toujours : « Oui, mes Voix étaient de Dieu, elles ne m'ont pas trompée ! »

A ces accents, le jour du supplice, les habitants de Rouen se prennent à pleurer, les Anglais s'émeuvent, les lâches se frappent la poitrine, les bourreaux pâlissent, les juges s'enfuient. Pour Jésus, après le Vendredi Saint, c'est le jour de Pâques ; après la mort, c'est la résurrection ; le sépulcre du Calvaire est devenu une tombe glorieuse. Même spectacle pour notre héroïne. Notre amour patriotique a revisé son procès inique. Le bûcher de Rouen est devenu le piédestal de gloire où la France et l'Eglise ont fait monter Jeanne triomphante. Sur les places de nos grandes cités se dressent ses statues ; dans les moindres églises de village on vénère son image ; le deuxième dimanche de mai, chaque année, est devenu fête nationale.

* *

O Jeanne, fille de Dieu, fille au grand cœur, Jeanne de France, je m'adresse à toi. Un de tes bourreaux vit ton âme s'envoler au ciel sous la forme d'une colombe. Etends donc sur nous tes blanches ailes, ô colombe de la foi qui ne doutas jamais ni de Dieu ni de ton pays ; étends sur nous tes blanches ailes, ô colombe de l'amour, qui fus si tendre aux malheureux, aux soldats blessés. O colombe de la victoire, apporte-nous du haut de l'azur une nouvelle branche de laurier. Mais à l'heure présente, joins-y un rameau d'olivier, ô colombe de la paix !

Et alors, tous les enfants de la patrie seront unis dans une fraternité de plus en plus complète, dans une union de plus en plus sacrée. Et alors notre France bien-aimée, soldat de Dieu, ajoutera plus d'une page glorieuse à son histoire et dans ses lois elle inscrira de nouveau cette patriotique affirmation : « Vive le Christ qui aime les Francs ! »

Et alors, dans nos assemblées publiques comme dans nos cathédrales, au son des cloches comme au fracas du canon, sur les lèvres du guerrier comme sur celles de la vierge, se redira dans les *Te Deum* de la victoire ce cri d'amour et de reconnaissance devenu acclamation nationale : *Tu Rex Galliæ, Christe !*

Et alors, les peuples émerveillés et quelque peu jaloux d'elle ne pourront s'empêcher de s'écrier : « Vraiment, la France est le plus beau des royaumes après le royaume du ciel ! » Ainsi soit-il.

PANÉGYRIQUE DE SAINTE SOLANGE

(10 mai)

INNOCENCE ET HÉROÏSME

Mes frères,

Les saints se ressemblent tous, au moins dans la mort. Leur vie a pu passer inaperçue ; leur gloire s'affirme et rayonne autour de leur tombeau. Ils entrent alors en possession de la double puissance qui les caractérise tous : puissance de domination sur la matière, puissance d'attraction sur les esprits. Et le temps n'y fait rien. Sainte Solange a mille ans et plus : elle est toujours jeune, et pour le prouver, n'êtes-vous pas ici sous le même charme, cédant aux mêmes attraits vainqueurs de son innocence de vierge et de son héroïsme de martyre ? Car il faut dire qu'elle a cela de particulier au milieu de tant d'autres grands saints.

Il en est parmi eux qui ont conservé et embelli la première innocence de leur âme. Dieu ne leur a pas demandé autre chose. Ce sont de blanches colombes, qui ont vite repris leur vol vers les cieux, sans avoir contracté aucune souillure de leur séjour terrestre. Il leur manque pourtant ce cachet de grandeur qui s'ébauche dans l'épreuve et dans le malheur, et que le martyre couronne d'une gloire immortelle.

D'autres ont payé leur tribut à la faiblesse humaine : leur innocence a sombré dans cette tempête que les passions soulèvent au cœur de tout homme. Mais ils se sont relevés de leur chute : la grâce de Dieu a fait ce miracle, et nous les suivons avec admiration sur cette voie du Calvaire de la sainteté, où ils « grimpent plutôt qu'ils ne marchent [1] » pour n'arriver que par les austérités de la pénitence, par la sueur, les larmes et le sang, au sommet radieux du martyre, et se transfigurer dans la gloire du divin Crucifié. Mais ils n'ont plus leur innocence première.

Et maintenant portez plus haut vos regards. C'est dans le cortège de l'Agneau, aux premiers rangs de ceux qui forment son escorte immaculée, qu'il faut chercher Solange. Saluez-la avec sa double auréole de l'innocence et du courage : elle a la robe blanche du baptême et le vêtement royal empourpré de son sang ; dans ses mains et sur sa tête s'entrelacent le lis et le laurier, la fleur de la virginité et la palme du vainqueur : deux choses tellement essentielles à toute grandeur parfaite, que la gloire de la Mère de Dieu elle-même nous semblerait incomplète si nous ne pouvions, en la proclamant « Vierge des vierges », lui donner encore le titre de « Reine des martyrs ». Telle est la grandeur qu'assurent à sainte Solange *l'innocence de sa vie* et *l'héroïsme de sa mort.*

I

L'innocence, ah ! m. f., que pourrai-je vous en dire ? La goutte de rosée que l'aurore illumine, la fleur qui s'épanouit, le ciel sans nuage, la blanche toison de l'agneau sans tache n'en sont que de faibles et grossières images. L'innocence est la splendeur de l'âme, et notre âme vient de Dieu, qui l'a tirée, non pas d'une matière choisie, subtile, éthérée, mais de lui-même. Entendez-moi bien : je ne dis pas que notre âme soit une émanation de l'essence divine qui se serait écoulée en nous. Elle est un souffle de Dieu, qui nous vient des régions de son cœur et qu'il a jeté à la face de sa créature,

[1] Bossuet.

pour lui donner une vie supérieure [1]. Aussi l'homme, même déchu, même pécheur, garde dans sa physionomie, sur son front, dans le mouvement de ses lèvres, dans l'éclair de son regard, quelque chose de ce qu'il a vu dans le sein de Dieu, au moment de sa création.

Que sera-ce donc de l'âme innocente et pure ? On dit que dans les hautes montagnes, au-dessus de la région des nuages et des tempêtes, au fond des vallées, comme dans des coupes aux gigantesques bords, des lacs toujours tranquilles reflètent, dans des eaux toujours pures, l'azur du ciel pendant le jour, et les mille feux des étoiles pendant la nuit. Telle est l'âme innocente qui garde le reflet de la beauté divine.

M. f., si nous n'osons plus lever les yeux au ciel et regarder Dieu en face, penchons-nous sur cette figure d'enfant, sur cette âme limpide : nous y découvrirons, comme dans un miroir légèrement voilé, une image fidèle de Dieu. Et quand, frémissant encore du contact divin, toute pénétrée de la lumière éternelle, cette âme s'éveillera et prendra conscience d'elle-même, que faudra-t-il pour qu'elle remonte à Dieu de qui elle vient ? La liberté de ses mouvements. Il suffira qu'une main maternelle la protège contre les dangers du dehors et du dedans, qu'elle l'abrite contre les vents corrompus et corrupteurs qui soufflent des quatre points du ciel, et vous la verrez se tourner comme naturellement vers Dieu et monter vers lui, la louange et la supplication aux lèvres, comme l'alouette de vos plaines monte au ciel en chantant.

Et lorsque aidée par la lumière de l'Evangile et des perfections qu'il nous montre, elle a retrouvé l'idéal de la beauté morale pour laquelle elle est faite, ses regards restent tournés vers Dieu, ses aspirations la portent en haut, jusqu'à ce que, libre enfin de toute entrave, elle se jette en Dieu et lui consacre, pour toujours et sans partage, un cœur pur dans un corps immaculé.

Ne dites pas, m. f., que je ne parle pas de sainte Solange : ai-je donc besoin de vous la nommer quand je vous la présente ? Et ne la reconnaissez-vous pas ? Car ce que je viens de dire de l'innocence, n'est-ce pas la peinture d'une beauté idéale et impossible à inventer ? J'en ai pris tous les traits dans l'original que l'histoire de notre Sainte nous fait connaître. Venez plutôt et voyez.

Voici une maison dont l'extérieur est plus que modeste : une seule ouverture en éclaire l'intérieur, garni d'un mobilier tout à fait en opposition avec notre recherche du luxe et notre amour du bien-être. Sous ce toit vivent de pauvres gens dont les jours se partagent entre le labeur des champs, la culture de la vigne et le soin d'un petit troupeau. Depuis quelque temps, cet intérieur s'est embelli : il y a là un berceau, pauvre berceau, pauvres langes, mais heureuse enfant et plus heureuse mère ! car les parents sont chrétiens et ils savent voir dans l'âme de cette enfant l'image de Dieu. Chaque jour, ils jouissent de ce spectacle, et ils y trouvent le repos, la consolation, la lumière et la paix.

Bientôt elle ira, cette enfant, suivant ses brebis, le long des haies, par les champs et les prairies, toujours occupée de la pensée de Dieu. Elle ne connaîtra que la maison paternelle et la maison du Père qui est aux cieux, l'autel du Dieu de l'Eucharistie et l'autel de la Vierge. Aux champs, elle ne cesse de prier ; à l'église, elle donne libre cours à son ardente piété ; et lorsque le soir la ramène à la maison, je retrouve encore sur ses lèvres la prière pour tous. Agenouillés auprès d'elle, son père et sa mère suivent avec émotion les mouvements de son âme qui monte à Dieu et revient à eux, pleine de grâces et de consolations pour leur cœur, apportant la bénédiction même sur leur vigne et leur troupeau.

Heureuses les familles qui connaissent le trésor qu'elles possèdent dans l'innocence de leurs enfants ! Ah ! tant de choses ont passé sur vous, vos âmes ont été en proie à tant de mortelles inquiétudes, elles ont été durcies, comme vos mains, par tant de luttes et de travaux ; vos cœurs ont été secoués par tant de plaisirs, oppressés par tant de douleurs, qu'il ne vous reste plus guère de confiance ni d'ardeur dans vos prières. Mais voici cet enfant : Dieu vous l'a donné pur, et par le baptême son âme s'est enrichie de tous les dons de la grâce. Conservez son innocence, et qu'elle soit auprès de Dieu le messager de la famille. Sa prière, portée sur les ailes d'un double amour, aura la puissance d'attirer vos cœurs vers Dieu, d'incliner le cœur de Dieu vers vous, et d'unir en une seule les saintes affections du foyer.

Parmi tous les devoirs d'état qui vous incombent, il n'en est pas de plus impérieux que celui de veiller sur l'âme de vos enfants. Songez au prix d'une âme, qui a coûté le sang d'un Dieu, et souvenez-vous qu'il vous sera demandé un compte rigoureux d'un trésor si précieux qui vous a été confié.

II

Tant d'influences néfastes se liguent aujourd'hui pour corrompre le cœur des enfants que la tâche des éducateurs pourrait paraître presque impossible. Mais Dieu, qui donne à la brebis sa toison, tient à apporter un secours proportionné aux difficultés.

Contemplez Solange aux prises avec le mal séducteur.

Cette enfant, qui s'épanouit au soleil du bon Dieu, qui sourit à toute chose et à toute créature, qui trouve dans toute beauté comme un rayon de l'immatérielle beauté qu'elle voit dans ses rêves, qui prie comme elle respire, et que l'on regarde comme l'ange tutélaire de la maison, c'est l'innocente Solange.

Un peu plus tard, elle a grandi ; sa physionomie a changé, sa démarche est plus grave, son maintien plus modeste et plus timide ; elle va de la maison à l'église, de l'église aux champs, où elle cherche la solitude, « fuyant la société des hommes [1] » pour trouver celle de Dieu. D'autres sont légères, curieu-

[1] *Inspiravit in faciem ejus spiraculum vitæ et factus est homo in animam viventem.* (Gen., II, 7).

[1] *Fugiebat consortia hominum* (Texte du Bréviaire).

ses ; elles ont une mise voyante, le regard peu modeste ; elle, au contraire, est humble, simple, laborieuse. Tout homme la donnerait pour épouse à son fils ; toute mère la voudrait pour fille. Jeunes filles, qui venez des champs ou de la ville, prenez-la pour modèle et pour patronne ! Nous, m. f., saluons cette apparition de la vertu.

Mais qui donc lui a montré ces hauteurs de la perfection, où l'âme, dégagée des sens, « maîtresse du corps qu'elle anime [1] », plane en toute liberté au-dessus de nos misères ? Qui lui a révélé un état plus parfait que le plus honnête mariage, et lui a montré les grandeurs de la virginité ? L'Eglise, sans doute, le catéchisme, sa mère. Ou plutôt n'a-t-elle pas vu cela dans ses contemplations, ne l'a-t-elle pas appris de Celui qui se fait le catéchiste des Saints ? Quoi qu'il en soit, cette enfant renonce à l'amour qui partage, se donne à Celui qui seul a le droit de nous prendre tout entiers, et se consacre à Dieu par le vœu de chasteté. Voilà la vertu de Solange montant les degrés de la plus haute perfection. C'est le prélude de son martyre.

Dans cette solitude qu'elle aime tant, Solange garde ses brebis. Ses doigts tournent le fuseau, son âme est en prière. Tout est tranquille et silencieux autour d'elle. Se croyant seule, tout absorbée en Dieu, elle n'entend même pas ce cavalier qui arrive. Le voici : c'est le seigneur suzerain du pays, non pas un de ces chevaliers chrétiens que l'Eglise forma dans la suite, toujours prêts à répandre leur sang pour la justice et à protéger de leur épée la femme sans défense. C'est un seigneur grossier, sensuel, barbare, un de ceux que l'Eglise tenait parfois sous le charme de son doux et ferme regard, mais qu'elle n'avait encore ni domptés ni apprivoisés.

Ayant aperçu Solange, il s'arrête à la considérer. Ravi de cette beauté, il s'abandonne à son brutal instinct. Il s'approche d'elle, et avec une politesse affectée, il lui adresse des paroles flatteuses, des compliments délicats, il lui fait des promesses séduisantes... O Dieu, pourquoi faut-il que le tentateur se présente à nous avec tant d'avantages, toujours si grand, si beau, si bien armé, si fort, avec des intelligences dans la place ?

Mais il n'en avait pas chez Solange : sa vigilance, sa piété, la gardaient ; le gouvernement de son âme était tel que toutes ses facultés lui étaient soumises et que toutes les fibres de son cœur étaient à Dieu. A ces propositions, à ces promesses, elle ne répond que par le mépris, pendant que son âme renouvelle à Dieu le serment de sa fidélité.

En présence de cette sainteté, il se fait honnête et lui propose une union légitime qui fera d'elle la femme du comte de Bourges ; offrant ainsi à cette petite bergère son palais, ses biens, ses honneurs, son nom et son titre avec sa main. Elle refuse tout invinciblement.

Il a vu peut-être que Solange, ravie par le spectacle de grandeurs plus attrayantes et par l'apparition mystérieuse de l'invisible Epoux de son âme, n'a eu pour lui qu'un éclair de dédain. Contrarié dans son instinct, blessé dans son orgueil, il s'abandonne à la colère... Lui, comte de Bourges, à qui personne ne résiste, il la veut, il l'aura !... Elle fuit épouvantée. Il s'élance à sa poursuite, la saisit, la soulève, et la jette sur son cheval, qui les emporte au galop.

L'esprit de Solange va plus vite : elle voit, au bout de cette course, non seulement le cachot (ce qui ne serait rien), mais l'épreuve prolongée, les tortures morales... la bête qui tourne autour d'elle... « O Dieu, s'écrie-t-elle, sauvez-moi ! » Fortifiée par cette prière, elle tente un suprême effort, s'arrache aux étreintes du terrible cavalier, et s'enfuit de nouveau.

Sera-t-il donc la risée d'une jeune fille, le puissant seigneur ? Non, non. Sa fureur devient de la rage, le sauvage reparaît : il se précipite sur elle, tire son épée... l'honneur de Solange est sauvé, elle offre sa tête qui tombe, et son sang va rougir l'herbe de la prairie.

* *

La force brutale a pu lui ôter la vie du corps, mais son âme, désormais à l'abri de tout danger, s'envole d'un libre essor vers son Créateur. Toutefois, en quittant la terre, elle nous laisse un magnifique exemple de ce que peut une âme vertueuse armée de la prière. Cessons donc de nous plaindre et de prétendre, alléguant le malheur des temps et notre propre faiblesse, que la fidélité à Dieu est trop difficile ! Les obstacles sont nombreux pour nous : ils l'étaient pareillement pour sainte Solange. Là où, avec la grâce divine, elle a triomphé, nous pouvons, nous aussi, espérer la victoire.

Vierge innocente et héroïque, intercédez pour nous, afin que nous l'obtenions ! Ainsi soit-il.

ENTRETIENS SUR LA VIE CHRÉTIENNE

CXXIX

L'ACTION CATHOLIQUE

Mandavit unicuique de proximo suo.
Dieu a donné à chacun une loi relative à son prochain. (Eccli., XVII, 12).

La plupart des moyens de sanctification dont j'ai parlé sont ainsi faits que chacun les emploie pour sa sanctification personnelle, travaillant ainsi *pour* lui-même, mais aussi *sur* lui-même. Celui dont il me reste à faire avec vous l'étude suit une marche différente. Il nous sanctifie, lui aussi, comme je le montrerai tout à l'heure, mais en nous faisant travailler sur le prochain. Il se nomme aujourd'hui l'*action catholique*.

L'action catholique est née avec le catholicisme lui-même ; mais son nom peut être regardé comme nouveau. Les écrivains du temps passé parlaient de ses devoirs, mais sous d'autres noms ; par exemple, à propos des œuvres de charité spirituelle, ils mentionnaient **le zèle pour les âmes, ou d'autres vertus**

[1] Bossuet, *Oraison funèbre de Condé.*

encore. Mais l'appellation d'*action catholique* était rarement usitée. Ce sont nos derniers Papes, et particulièrement Pie XI, qui, en face des nécessités de notre temps et du besoin qu'avaient les catholiques d'une expression désignant l'ensemble des obligations auxquelles ces nécessités donnent lieu, ont mis en circulation ce mot au sens vaste et pourtant précis d'*action catholique*. C'est cette dernière qui fera l'objet de cet entretien.

Je dirai : 1o *en quoi consiste l'action catholique ;* 2o *pourquoi elle s'impose aujourd'hui à tout catholique digne de ce nom ;* 3o *comment elle contribue à sanctifier ceux qui la pratiquent.*

I

La notion de l'action catholique est aujourd'hui mise en pleine lumière dans l'Eglise. Le pape Pie XI l'a définie en plusieurs circonstances. Nous n'avons qu'à le laisser parler, pour en avoir une juste idée.

D'abord, il en place l'essence dans « la coopération des laïques à l'œuvre de l'apostolat proprement dit [1]. »

Cette parole l'exprime clairement : l'action catholique *est une œuvre de laïques.* Pour faire comprendre comment une œuvre catholique peut être proposée aux *laïques,* je dois rétablir le sens vrai, mais souvent faussé par nos ennemis, de cette expression. Personne n'ignore qu'il est, dans l'Eglise, deux sortes de membres : les *clercs* ou *ecclésiastiques* et les *laïques* (can. 948). Ces derniers font partie de l'Eglise aussi véritablement que les ecclésiastiques. Ils ne sont pour elle ni des ennemis, ni même des étrangers.

Le laïque normal est à la fois un croyant et un pratiquant. On altère donc gravement le sens des mots quand on fait du mot laïque l'équivalent d'irréligieux, d'impie, d'anti-chrétien. Vous vous expliquez maintenant que le Chef de l'Eglise invite les laïques à une action catholique. Cette invitation ne doit étonner personne. Elle propose simplement à l'une des deux moitiés de l'Eglise de collaborer avec l'autre : ce qui est absolument logique et rationnel.

Puis le Saint-Père précise l'objet de cette collaboration. C'est, dit-il, une collaboration « *à l'œuvre de l'apostolat proprement dit,* » Que faut-il entendre par là ? Une distinction le fera comprendre.

Envisagé dans son extension totale, l'apostolat est un ministère très large et dont les œuvres sont à la fois nombreuses et variées. Ces œuvres sont de deux groupes : les unes *principales* et *essentielles ;* les autres *accessoires* et *secondaires.* Les premières mettent en action les trois pouvoirs spéciaux dont le Christ a investi ses Apôtres, savoir : *le pouvoir d'accomplir les fonctions sacrées,* c'est-à-dire de célébrer le saint sacrifice, de présider au culte divin et d'administrer les sacrements ; *le pouvoir d'enseigner d'autorité* la doctrine chrétienne ; et *le pouvoir de gouverner l'Eglise.* L'exercice de ces trois pouvoirs constitue l'apostolat proprement dit. Notre-Seigneur l'a réservé à ses Apôtres et à leurs successeurs, mais soustrait aux laïques. Les œuvres *accessoires* et *secondaires* d'apostolat sont toutes celles auxquelles les œuvres principales peuvent donner occasion, mais qui n'exigent ni pouvoir d'ordre, ni pouvoir de juridiction. Celles-ci sont innombrables ; elles sont parfaitement permises aux laïques de l'un et l'autre sexe. Et c'est par leur dévouement à les accomplir qu'ils peuvent venir en aide, comme le dit le pape Pie XI, à l'apostolat proprement dit.

L'action catholique consistera donc, pour tout chrétien et toute chrétienne à qui s'offrira l'occasion de l'exercer, 1o à contribuer, par son assistance, par son concours, par ses exemples et ses conseils, à la fréquentation des saints offices et à leur splendeur, à la réception des sacrements, à l'ornementation des temples, à l'entretien du culte ; — 2o à travailler à l'enseignement chrétien de la jeunesse et des ignorants, à la conservation du sens moral et de la mentalité religieuse dans sa famille, dans son cercle d'amis, dans son milieu, à la diffusion des journaux et des livres catholiques, au succès des missions, des retraites, des assemblées populaires où se traitent les questions de doctrine et de morale individuelle ou sociale ; — 3o à concilier non seulement l'obéissance, mais encore la sympathie des populations aux lois édictées par les chefs de l'Eglise, à leurs consignes et à leurs directions, aux associations et aux œuvres qu'ils établissent ou approuvent, à promouvoir une législation civile favorable à la liberté et à l'action de la religion.

Tous les actes dont je viens de faire mention ou qui s'y rattachent par un lien quelconque, sont objet d'action catholique. L'action catholique s'exerce donc sur un champ très vaste. On peut dire que les pouvoirs particuliers accordés par le divin fondateur de l'Eglise à ses Apôtres et à leurs successeurs leur ont été donnés de manière à laisser aux laïques de tout âge et de toute condition la gloire et la joie d'apporter à leur apostolat des concours précieux et variés.

On peut dire aussi que quiconque, soit en public, soit en particulier, accomplit un acte, dit une parole ou écrit un mot pour porter au bien ou détourner du mal une personne humaine, fait de l'action catholique. D'où cette déclaration du pape Pie XI : « L'action catholique est la propagation du bien dans toutes les directions et de toutes les manières possibles [2]. »

Concluons avec lui, — et les détails qui viennent d'être donnés nous en assurent le droit — : « L'action catholique n'est pas d'ordre temporel, mais spirituel, ni d'ordre terrestre, mais divin, ni d'ordre politique, mais religieux [3]. » Pie XI veut qu'elle s'exerce en dehors et au-dessus des partis politiques. Pourtant, il réclame pour elle le droit d'intervenir dans la discussion et la solution des questions sociales [4].

[1] Allocution du pape Pie XI à la Fédération catholique, présidée par le général de Castelnau, le 11 juin 1929.

[2] Discours du pape Pie XI, du 19 mars 1927.
[3] Ibid.
[4] Lettre *Quæ nobis* au cardinal Bertram.

Et c'est avec raison, car toute question sociale tient de très près au dogme chrétien ou à la morale chrétienne.

Si l'on voulait établir, entre les innombrables formes que peut revêtir l'action catholique, une certaine classification, on pourrait les ramener à deux sortes. On mettrait d'un côté les actes relevant de groupements publics, organisés ou autorisés par l'Eglise, comme les confédérations, ligues, œuvres, associations, cercles et autres institutions similaires, — et, d'un autre côté, les actes purement individuels et isolés accomplis suivant l'occasion entre simples particuliers.

Il va sans dire que l'action catholique, surtout quand elle est publique, ne peut pas être abandonnée au caprice de quiconque l'exerce. Elle doit être, au plus haut degré, honnête et prudente, calculée avec sagesse et accomplie avec tact. Elle s'assurera toutes ces qualités si elle obéit à la discipline que son caractère lui impose. L'action catholique est une aide prêtée à l'apostolat hiérarchique. Ceci la met sous la dépendance de cet apostolat. Il appartient donc à celui-ci de lui tracer ses règles et de présider à son exercice. C'est pourquoi, au cours de l'allocution solennelle dont je parlais tout à l'heure, le pape Pie XI a rappelé qu'à l'action catholique « il faut ajouter l'union et la soumission à l'épiscopat et à la hiérarchie [5]. » Les laïques chrétiens accepteront donc, dans toute l'Eglise, la direction du Souverain Pontife, et, dans chaque diocèse, celle de l'Evêque.

Mais il est temps d'en venir aux raisons qui pressent tout chrétien digne de ce nom de collaborer à l'action catholique.

II

Je prie mes auditeurs d'écouter les réflexions suivantes.

1. Avant tout, posons en principe que l'action catholique est essentiellement *dans l'esprit de l'Evangile.*

L'Evangile utilise, pour caractériser son esprit, différentes formes de langage. L'une de ces formes les plus expressives se trouve incontestablement dans les comparaisons par lesquelles il le décrit. Ainsi, quand Notre-Seigneur dit : « Le royaume des cieux est semblable à telle ou telle chose ; » vous pouvez tenir ce rapprochement pour rigoureux. Il équivaut, sous le point de vue auquel il envisage le royaume de Dieu, à une sorte de définition.

Or, rappelez-vous cette parole significative du Livre sacré : « Le royaume des cieux est semblable à un levain qu'une femme prend et mélange à trois mesures de farine, jusqu'à ce que le tout soit fermenté. » (Math., XIII, 33). Ici l'application du symbole se fait d'elle-même. La masse de farine est le genre humain ; le levain est l'ensemble des catholiques ; le but auquel tend la fermentation qui doit transformer la farine consiste dans la conversion du monde au christianisme. Et ce travail doit s'accomplir par voie de *fermentation,* c'est-à-dire par l'influence que les catholiques exerceront sur les autres hommes ; donc, par la propagande à laquelle ils se livreront. Voilà bien l'action catholique !

Une Eglise où l'action catholique cesserait ne serait plus le type proposé par l'Evangile. Dans la véritable Eglise donc, par définition, doit travailler la fermentation de l'action catholique.

2. Autre considération. L'action catholique *tient par les liens les plus étroits aux deux premiers et plus impérieux préceptes de la loi chrétienne.*

Ces deux préceptes, disait Notre-Seigneur, « résument toute la loi. » (Math., XXII, 40). Or, ils nous obligent, l'un à l'amour de Dieu, l'autre à l'amour du prochain. Mais aimer Dieu, c'est tenir à le faire aimer des autres hommes ; et aimer le prochain, c'est avoir et déployer du zèle pour lui faire connaître et suivre les sentiers de la vie chrétienne et du salut éternel. Ces deux devoirs s'accompliront ensemble dans la pratique de l'action catholique. Celle-ci s'impose donc au nom des deux préceptes principaux de la loi chrétienne. Et voilà le commandement auquel fait allusion l'Ancien Testament, quand il parle « d'une loi donnée à chacun à propos de son prochain. » (Eccli., XVII, 12). D'où je puis conclure que le croyant dans lequel se serait éteint le zèle de l'action catholique aurait un cœur dans lequel l'amour de Dieu et l'amour du prochain se seraient éteints avec lui.

3. Voici une troisième réflexion. Tout chrétien n'a été fait tel par la grâce de Dieu qu'à la condition expresse de travailler à la sanctification de ses semblables. Ecoutez ce que Dieu lui dit dans l'Evangile : « Vous êtes la lumière du monde. Or, quand on allume une lumière, ce n'est point pour la mettre sous le boisseau : c'est pour la placer sur un chandelier, avec mission d'éclairer toute la maison. » (Math., V, 14-5). Ainsi, les faveurs célestes qui produisent les justes leur sont données, sans doute, pour eux-mêmes, mais aussi pour autrui. Or, comment se rendront-ils utiles à autrui, si ce n'est par l'action catholique ? L'action catholique rentre donc dans leur vocation et fait partie de leur destinée.

4. Enfin, l'action catholique est une des traditions les plus anciennes et les plus constantes de notre Eglise. Pie XI a mis en relief cette particularité quand il a dit : « C'est le côté le plus divin, le plus glorieux, le plus charmant aussi de l'action catholique, qu'elle est le renouvellement et la continuation de ce qui a été fait aux premiers jours du christianisme [6]. » Effectivement, l'assiduité à s'associer aux travaux des Apôtres a laissé sa trace non seulement dans les annales humaines de l'ère apostolique, mais encore dans les livres divinement inspirés du Nouveau Testament [7]. Nous savons, par là, que les premiers chrétiens aimaient passionnément leur Eglise, s'intéressaient au plus haut point à son développement et faisaient en sa faveur, chacun dans son milieu, une propagande très active. Les hommes instruits prononçaient en sa faveur d'éloquents discours. Les écrivains adressaient aux empereurs et autres pouvoirs publics de solennelles apologies. Les

5 Allocution du 11 juin 1929.

Allocution de Pie XI, le 11 juin 1929.
Exemple : Epitre aux Philippiens, IV.

jeunes filles travaillaient à leur manière à la diffusion de l'Evangile ; et il y en avait d'assez dévouées et d'assez industrieuses pour que l'Eglise, dans ses offices, les glorifie de s'être mises, comme des abeilles habiles et laborieuses, au service de Jésus-Christ [8].

Ces traditions se sont toujours conservées dans le catholicisme. Mais elles ont pris une vigueur nouvelle chaque fois que les attaques de l'impiété se sont faites plus violentes et plus générales. Et toujours l'action catholique a remporté la victoire. Ainsi, après avoir triomphé du paganisme ancien, a-t-elle vaincu le monde arien et les barbares qui, peu après Jésus-Christ, ont envahi l'Empire romain. Ainsi a-t-elle réduit à néant les hérésies du moyen âge. Ainsi, depuis trois cents ans, arrache-t-elle aux sectes protestantes, par individus et par familles, leurs partisans désabusés.

Aujourd'hui, l'incrédulité est devenue plus agressive que jamais. Elle contredit non seulement les dogmes divinement révélés, mais les données de la raison et du simple bon sens. Quelle vérité n'a-t-elle pas attaquée ? quelle vertu a-t-elle respectée ? quel vice n'a-t-elle pas glorifié ? Elle met son idéal dans le régime de mort sous lequel agonise la malheureuse Russie. Et le malheur de notre époque a voulu qu'en même temps le nombre des prêtres armés pour défendre la société chrétienne se soit effroyablement amoindri ; que les pouvoirs civils conspirent, çà et là, avec toutes les anarchies ; que l'opinion publique, égarée par une presse dépourvue de toute pudeur, s'aveugle sur les pires dangers et se montre indulgente aux plus criminels attentats... Le jour est donc venu, pour les laïques chrétiens, d'apporter de nouveau à l'apostolat leur concours traditionnel et de reprendre, sous toutes ses formes, cette action catholique autrefois si bien exploitée par leurs aïeux.

Et cette action doit, remarquez-le, déployer, autant et plus que jamais, toute l'énergie dont elle est capable. Car la violence de l'attaque et le prix des biens engagés dans le conflit commandent à la défense de s'élever au plus haut degré de puissance qu'il lui soit possible d'atteindre. C'est un retour prochain à la barbarie qu'il s'agit d'éviter. Considérez avec attention ce qui, dès maintenant, se passe autour de vous, et vous reconnaîtrez bien vite que, si le cataclysme dont je parle se produisait, rien ne resterait debout de ce qui fait présentement notre bonheur de vivre : ni la paix générale, ni l'ordre social, ni la propriété, ni la famille, ni la sécurité des personnes, ni surtout la liberté des consciences et le droit à la vertu. Ce serait une indescriptible sauvagerie...

L'impiété contemporaine s'est-elle défiée de l'appel que le Chef de l'Eglise fait aujourd'hui à l'action catholique ? Je le croirais volontiers. Elle a dû avoir la pensée d'empêcher le succès de cet appel, quand elle a jeté dans l'opinion ce mensonge que la religion des hommes fait partie de leur vie la plus intime, celle dont ils ne doivent rien laisser paraître au dehors.

Nos ennemis acceptent très bien que leurs pareils se montrent tels qu'ils sont. Ils applaudissent, quand le mécréant fait parade de son incrédulité, quand le libre-penseur se glorifie de son sectarisme, quand le franc-maçon affiche son irréligion. Mais, à leur sens, le chrétien doit garder le secret le plus rigoureux sur ses convictions et sur ses pratiques... Ici, l'inconséquence éclate à tous les regards. Pourquoi nous oblige-t-on à prendre un masque, lorsqu'on permet aux autres de se montrer à découvert ? Pourquoi nous imposer silence, lorsqu'on autorise les autres à parler haut ?

Prenez donc, chrétiens, le droit qu'on vous refuse ! Votre religion a rempli dans le monde, depuis vingt siècles, un rôle assez glorieux et assez bienfaisant pour n'avoir besoin, quand elle croit bon de s'y montrer et d'y prendre la parole, de la permission de personne. Vous pouvez donc rappeler ses dogmes et ses lois, célébrer ses bienfaits, saturer l'opinion de sa doctrine. Et si quelqu'un vous reproche de violer le secret sous lequel on veut l'étouffer, vous lui répondrez que Celui dont la parole fait seule loi pour vous vous a donné pour consigne *de crier sur les toits ce que vous avez appris dans l'intimité*. (S. Math., x, 27).

Ces réflexions démontrent que l'action catholique s'impose à tout laïque véritablement chrétien. Mais je ne puis poursuivre sans rappeler comment certaines personnes y sont, à des titres particuliers, spécialement obligées.

Je nommerai, tout d'abord, celles qui ont charge d'âmes. Telles sont, évidemment, les pasteurs et leurs auxiliaires, mais encore les parents, les parrains et marraines, les maîtres, les instituteurs, les membres des classes dirigeantes et tout homme qui jouit sur autrui d'une influence quelconque.

Je nommerai encore les personnes qui ont donné leur nom à l'une ou à l'autre des œuvres, sociétés, ligues, fédérations, cercles d'étude, établis en vue d'exercer l'action catholique. Cet exercice est, pour elles et en vertu de leurs engagements, l'équivalent d'un devoir professionnel : à vrai dire, toutes les associations de caractère religieux en sont là. L'invitation du Chef de l'Eglise à l'action catholique s'adresse directement à elles. Il était donc dans le vrai, ce directeur d'un Tiers Ordre qui pressait, en mai 1929, les lecteurs du *Réveil franciscain* d'apporter à l'action catholique l'appoint de leur activité [9].

III

J'en viens à l'objet le plus spécial de cet entretien et, avant de terminer, j'envisage l'action catholique comme moyen de sanctification.

Toute œuvre d'action catholique passe par trois phases successives, dont chacune contribue à sanctifier celui qui l'accomplit.

D'abord, elle exige de quiconque pense à l'exercer une *préparation* par l'effet de laquelle il commencera à devenir plus vertueux. Elle le pressera, par exemple, de donner des exemples et des conseils, de rappeler des vérités religieuses et des lois morales, de faire entendre des paroles de sagesse et

[8] Office de sainte Cécile, 22 novembre.

[9] R. P. Samuel Rovedo, dans le nº du 15 mai 1929.

de pieuses exhortations, de réprouver des fautes et de flétrir des erreurs, en un mot de parler un langage auquel une logique instinctive, mais impérieuse, le contraindra de se soumettre tout le premier. Pour bien savoir ce qu'il devra dire aux autres et comment il deviendra leur modèle, il lui faudra étudier de près la doctrine chrétienne ; et chacune de ses études lui sera une exhortation pleine d'instances aux progrès personnels les plus sérieux. Des leçons de cette sorte sont éminemment persuasives. Aussi, l'expérience atteste-t-elle que les ouvriers d'action catholique sont souvent eux-mêmes les premières conquêtes de leur apostolat.

Leur préparation n'est point l'unique raison par laquelle s'explique leur sanctification. Elle se justifie aussi par l'excellence des *vertus* que leur apostolat met en pratique. Je l'ai fait remarquer tout à l'heure : cet apostolat est tout ensemble œuvre d'amour pour Dieu et œuvre d'amour pour le prochain. Œuvre d'amour pour Dieu : car il travaille à lui donner des serviteurs et des amis. Œuvre d'amour pour le prochain : car, en lui apprenant à servir et à aimer Dieu, il lui révèle le moyen d'assurer son plus grand bonheur pour le temps et pour l'éternité. Or, ces deux amours sont les deux vertus les plus sanctifiantes que l'homme puisse pratiquer ici-bas.

Enfin, l'action catholique sanctifie ceux qui l'exercent par les *grâces* que ses résultats leur obtiennent. Certes, elle ne fait pas toujours à autrui tout le bien qu'on désirerait. Cependant, elle jouit habituellement d'une certaine efficacité. Même quand elle se pratique dans les conditions les plus modestes, c'est-à-dire à l'égard d'un parent, d'un ami ou d'un camarade, elle produit généralement certains fruits de salut. Et quand un chrétien ajoute ainsi le zèle d'autrui à ses vertus personnelles, il s'assure devant Dieu des droits certains aux plus précieuses faveurs.

Mais il se rencontre souvent des circonstances plus favorables où l'on peut, en un instant, s'assurer une fortune spirituelle incomparable. Permettez-moi un exemple. Les feuilles publiques racontaient, il y a quelques semaines, que deux jeunes filles de 16 ans s'étaient noyées à Paris, dans les flots de la Seine, après en avoir averti leurs mères par des lettres qui attribuaient leur suicide au dégoût de la vie. Pourquoi ces pauvres enfants n'ont-elles pas rencontré, sur les chemins conduisant au fleuve, quelque amie vouée à l'action catholique ? Un mot de confidence envers celle-ci les aurait sauvées. Il aurait donné à cette amie l'occasion de leur expliquer comment la vie humaine peut n'être ni cette chose infecte dont leurs cinémas ou leurs romans ont étalé sous leurs yeux le répugnant spectacle, ni cette chose douloureuse dont les menaçaient leurs exploiteurs, mais une chose grande et glorieuse, féconde et heureuse, qui vaut éminemment la peine d'être vécue. Et vous voyez d'ici quel bénéfice aurait retiré d'un apostolat comme celui-là la chrétienne qui l'aurait réalisé.

Or, le suicide n'est pas, il s'en faut, la seule catastrophe dans laquelle puisse se précipiter un jeune homme ou une jeune fille, ou toute autre personne dégoûtée de la vie. L'homme d'action catholique peut donc rencontrer assez aisément d'aussi bonnes occasions sur sa route. Et il ne lui en faudrait pas beaucoup de cette sorte, croyez-le, pour lui assurer une belle place là-haut. Car, suivant la parole du Christ, ceux-là seront appelés « grands » dans le ciel qui auront à la fois « pratiqué et enseigné ». (Math., v, 19). Or, celui dont je parle aura *pratiqué,* car je le suppose bon chrétien, et l'action catholique lui aura donné l'occasion d'*enseigner*.

Revenez donc, laïques de l'un et de l'autre sexe, revenez donc avec empressement à l'action catholique ! Les temps, dit-on, sont difficiles. C'est vrai. Mais, plus ils le sont, plus ils exigent de vous tous le secours de votre apostolat. Prêtez-le à l'Eglise, comme l'ont fait vos aïeux à toutes les époques difficiles ; mais chacun dans la mesure de vos capacités et dans la forme la mieux adaptée aux circonstances ! Vous êtes encore assez nombreux pour que votre action puisse assurer, dans cette farine qu'est notre monde contemporain, la fermentation sacrée qui en fera un monde chrétien.

* *

Je mets ici fin à la longue étude que nous avons faite ensemble des moyens de sanctification.

Mon dernier mot à leur sujet aura pour but de constater leur nombre, leur variété, leur puissance. Quand il les a établis dans notre Eglise, Dieu nous a traités avec une incomparable générosité. Nous lui devons de ce chef et nous lui rendrons tous, j'en suis certain, les plus ferventes actions de grâces et nous tirerons de ses dons tout le profit auquel ils peuvent donner lieu. Ainsi soit-il.

LECTURES SUR SAINTE JEANNE D'ARC

XII

LE SAUT DE BEAUREVOIR

Les ennemis de Jeanne, cependant, ne lâchaient point leur victime.

I

Dès le 26 mai, l'évêque de Thérouanne, Louis de Luxembourg, l'a fait réclamer par le Grand Inquisiteur au duc de Bourgogne.

Quelques semaines après, les docteurs de l'Université de Paris insistent auprès de lui, demandant que la Pucelle « soit remise entre les mains de la justice de l'Eglise, pour lui faire, comme il convient, son procès » en matière de foi, et « pour réparer les scandales survenus à son occasion dans ce royaume. »

Ils adressent en même temps une requête semblable à Jean de Luxembourg.

Enfin, le 14 juillet, Pierre Cauchon, évêque de Beauvais, se présente à la porte de la bastille que Philippe le Bon a construite devant Compiègne, qu'il assiège toujours, et il le « requiert de lui livrer Jeanne, qui a été prise dans son diocèse, et qui est sous sa juridiction spirituelle. » Il offre, de la part du roi d'Angleterre, dix mille francs, « selon le droit, usage et coutume de France », qui détermine cette somme « pour la prise d'un roi, d'un prince ou d'une autre personne noble. »

L'évêque de Beauvais mêle tout, afin d'être plus sûr de l'avoir. Il la réclame comme coupable de crimes contre la foi : ici c'est l'évêque qui agit. Il la réclame comme une « personne noble » qui a été prise, et ici il apparaît dans sa qualité d'agent de l'Angleterre. Dans le premier cas, il ne devait accepter « ni argent ni rançon », mais il se place en même temps dans le second, en promettant la forte somme assignée par la coutume de France.

Cauchon, c'est le Caïphe de la Passion de Jeanne, mais plus intelligent et plus perfide. Car c'est un homme doué d'un esprit remarquable, d'une haute science, un procédurier subtil, retors et de mauvaise foi. Il abusera de ses ressources intellectuelles et de son autorité contre l'humble Pucelle, simple et sans artifice, qu'il ne parviendra pas cependant à enlacer dans ses filets.

Son passé est déplorable. Elevé à l'Université de Paris, il y a conquis brillamment tous ses grades. Mais, cupide et sans scrupules, il s'est mis à la tête du parti anglais parce qu'il a vu là un avenir d'argent, et il a fait partie des « Réformateurs » qui ont massacré les Armagnacs. Pour ses méfaits, il a été banni de la capitale en 1414. Alors il s'est réfugié auprès de son protecteur, le duc de Bourgogne, qui l'a envoyé comme délégué au concile de Constance ; il s'y est fait inscrire comme licencié en décrets et y a soutenu la doctrine du tyrannicide. En 1420, les agissements anglais et bourguignons le font élever sur le siège de Beauvais. Bientôt conseiller du jeune roi Henri VI, il reçoit de ce chef mille livres par an.

Il est sur le chemin des honneurs et de la fortune. Il intrigue auprès du pape Martin V pour le gagner à la cause anglaise et se fait chasser de Beauvais pour sa haine de la France et ses exactions. Toujours en quête de ce qui peut servir son ambition effrénée et ses intérêts personnels, il se jette sur la cause de Jeanne d'Arc, dans l'espoir d'assouvir sa passion de l'or et d'obtenir, pour ses services aux Anglais, l'opulent siège de Rouen. Il a d'ailleurs toutes les audaces servies par un esprit délié. Il aborde les questions les plus ardues avec une compétence reconnue ; il s'impose par sa science, par son mérite, et il s'élance dans l'injustice la plus criante avec un front d'airain. Quel titre a-t-il pour s'occuper de la personne de Jeanne d'Arc, qui ne lui appartient à aucun égard ? Elle a mis le pied sur son diocèse lorsqu'elle a franchi l'Oise pour attaquer les Anglo-Bourguignons ; elle a été prise sur son territoire, il a donc juridiction sur elle. C'est cette raison fragile qu'il invoque et qui lui suffira pour entreprendre son « beau procès. »

Il vient donc, le 14 juillet 1430, réclamer ses droits sur la Pucelle « à monseigneur le duc de Bourgogne et à monseigneur Jean de Luxembourg, et au bâtard de Wandonne, au nom du roi notre sire, et en son nom, comme évêque de Beauvais. » Il est un peu gêné pour reconnaître Jeanne « comme prisonnière de guerre », mais il est habile à tourner les difficultés : « Bien qu'elle ne doive pas être considérée comme prisonnière de guerre, dit-il, comme il semble d'après ce que l'on dit, néanmoins, pour récompenser ceux qui l'ont prise et détenue, le roi veut libéralement donner la somme de six mille francs, et assigner audit bâtard qui l'a prise une rente de deux ou trois cents livres pour soutenir son état. » Et si aucun d'eux n'est content de ces conditions, le roi « pourra donner au preneur dix mille francs, selon le droit, usage et coutume de France. »

Jean de Luxembourg survient alors qui prend connaissance du parchemin.

Avant même d'être commencé, le procès est frappé de nullité, parce que Cauchon agit manifestement comme agent de l'Angleterre. L'évêque n'est plus libre et ne peut être impartial.

II

Cauchon n'était pas homme à laisser dormir l'affaire du procès de Jeanne. Il se rend donc de Compiègne à Beaurevoir, pour porter l'assignation à la Pucelle elle-même, et pour étudier l'état d'âme des dames de Luxembourg. Ce qu'il fit à Beaurevoir, on l'ignore, mais il y laissa une impression de terreur. Les pieuses châtelaines comprirent que leur protégée était menacée du bûcher, et qu'une des grandes accusations portait sur les habits d'homme dont elle était revêtue. C'est pourquoi elles insistèrent de nouveau pour qu'elle reprît ses vêtements féminins. Sachant qu'elle était très habile à manier l'aiguille, elles lui offrirent de l'étoffe afin qu'elle se fît une robe. Mais elle refusa doucement, par la même réponse : « Le temps n'est pas venu. Je n'ai pas la permission de Notre-Seigneur. »

Cependant Philippe poussait ferme le siège de Compiègne. Dans la nuit du 18 au 19 juillet, il s'empara de vive force du boulevard qui faisait face au pont. Son système de bastilles lui réussissait ; il se prépara à l'appliquer partout autour de la cité. Compiègne multipliait les courriers à Charles VII, qui persistait dans sa molle indifférence. La ville était perdue.

Le 4 août, mourait sans enfant Philippe de Brabant, le petit-fils de Philippe le Hardi, par conséquent le proche parent du duc de Bourgogne. Celui-ci partit à Bruxelles pour recueillir l'héritage qu'on lui contestait, et il mit à sa place Jean de Luxembourg. Celui-ci arriva le 15 août et se mit à presser vigoureusement le siège. Il envoyait ses bulletins de campagne à Beaurevoir, bulletins remplis de menaces et de projets cruels. On le savait implacable, c'est pourquoi le bruit se répandit et parvint jusqu'à la Pucelle que la ville était en grand péril, que le vainqueur se promettait de la mettre à feu et à sang, de faire périr les bourgeois, toute la population, et même tous les enfants âgés de plus de sept ans.

A cette nouvelle, Jeanne n'y tient plus. Elle veut se porter au secours de ses chers Compiégnois. Elle se plaint à ses Saintes : « Comment Dieu laissera-t-il mourir, leur dit-elle, ces bonnes gens de Compiègne, qui ont été et qui sont si loyaux à leur seigneur ? »

L'idée lui vint, irrésistible, de sauter par la fenêtre de son cachot, bien que la hauteur fût de soixante pieds, afin de courir à Compiègne. « J'ai-